

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
34e séance
tenue le
mercredi 11 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT
(suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.34
25 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 heures.

1. Le PRESIDENT annonce que la Chine, la Côte d'Ivoire, le Honduras et le Maroc se sont portés coauteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.24 et que l'Angola, l'Arabie saoudite, les Bahamas, la Barbade, le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Cameroun, Cap-Vert, le Chili, la Colombie, les Comores, le Congo, Costa Rica, l'Equateur, la France, le Gabon, la Gambie, Grenade, le Guatemala, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Hongrie, l'Iran (République islamique d'), la Jamaïque, la Jordanie, le Kenya, le Lesotho, le Liban, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, le Nicaragua, le Pérou, les Philippines, la République centrafricaine, la République démocratique populaire lao, le Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, le Sénégal, le Soudan, Suriname, le Swaziland, le Tchad, Trinité-et-Tobago, la Tunisie, Vanuatu, le Venezuela, le Yémen, le Yémen démocratique, la Yougoslavie et le Zaïre se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.32.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, 136, 178, 293, 354, 359, 381, 411, 417, 603, 604, 677, A/42/207 et Corr.1, 326 et Add.1 à 3, A/42/290; E/1987/25; A/42/597/Rev.1; E/1987/25; A/42/110 et Add.1, 275, 305, 387; DP/1987/45 et Add.1 à 3; E/1987/25)

2. M. RIPERT (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit que de nombreuses délégations, outre celles des pays en développement, ont examiné la question du financement des activités opérationnelles, et notamment le volume des ressources disponibles, la répartition des ressources destinées au financement sous forme de dons et de prêts, et le rôle fondamental qui, de l'avis de la majorité des délégations, incombe au PNUD en matière de financement.

3. Le Directeur général prend note de la proposition néerlandaise visant à modifier la structure de la Conférence pour les annonces de contributions afin de la rendre plus dynamique. D'autre part, de nombreuses délégations, en plus de celles des pays en développement, ont exprimé leur préoccupation au sujet de la structure actuelle des activités d'achats dans le système des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que les responsables des divers programmes et les organes directeurs doivent veiller à ce qu'il existe un équilibre dans ce domaine et c'est donc à eux que l'Assemblée générale doit s'adresser. Certaines délégations ont également évoqué la nécessité de disposer d'un réseau de statistiques plus élaboré qui permette à l'Assemblée d'appuyer son jugement sur des données plus fiables. L'organe compétent pour l'examen de cette question est le CAC, qui devra en outre étudier le financement des statistiques.

4. Presque tous les intervenants ont mentionné le rapport Jansson et certains ont évoqué notamment les activités de l'ONU sur le terrain telles que le rôle et les fonctions des coordonnateurs résidents, les programmes de pays et la possibilité de faire du PNUD le "cafre de référence" des activités opérationnelles. De nombreux représentants de pays en développement ont appelé l'attention de la Commission sur les problèmes résultant, pour les administrations nationales, de la diversité des

(M. Ripert)

procédures existantes. Enfin, on a mentionné la nécessité de décentraliser davantage les décisions concernant la gestion des activités opérationnelles sur le terrain.

5. Il ressort que le rapport Jansson a atteint son objectif, car il a fourni de nombreuses données utiles sur les questions mentionnées. Toutefois, ses limites ont été soulignées; en effet, il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif car il ne donne qu'un aperçu des activités. A ce sujet, le Directeur général a pris note de la proposition italienne, reprise par de nombreuses délégations, selon laquelle la Deuxième Commission devrait organiser une réunion d'information sur le contenu du rapport Jansson avec la participation de l'auteur.

6. D'aucuns se sont demandé s'il fallait étendre à d'autres pays les études de cas mais il serait sans doute préférable d'attendre afin de tirer tous les enseignements possibles de cette méthode.

7. Au sujet du souhait exprimé par certaines délégations de procéder à une distribution générale du rapport relatif aux pays, le Directeur général dit que l'on attend les réponses des gouvernements pour prendre une décision.

8. L'intervenant a pris note des nombreuses observations selon lesquelles il fallait permettre au Conseil économique et social d'agir plus efficacement dans ce domaine si important pour les Nations Unies et tenir compte de la proposition du Secrétaire général, lequel, intervenant lors de la session d'été du Conseil, a suggéré que l'on constitue un comité de session pour les activités opérationnelles ou que l'on organise des sessions extraordinaires du Conseil sur ce point. De nombreuses délégations ont également souligné la nécessité d'étudier de nouvelles modalités d'action à ce sujet. Il faudrait sans doute que le Conseil examine cette question plus en détail; il pourrait également être utile de sélectionner une ou deux questions qui seraient examinées les années où on ne procéderait pas à un examen d'ensemble et établir un calendrier qui permettrait des travaux préparatoires et une réflexion préalable des délégations.

9. L'ONU est en pleine mutation, c'est pourquoi il faudra examiner à nouveau tous ces problèmes lors des sessions suivantes du Conseil et de l'Assemblée.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604, 625, 651, 677, 681, 715; A/C.2/42/5)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, A/42/15 (vol. I et II), A/42/317, 537, 555, 583, 660, 678; TD/351; A/C.2/42/L.5, L.6, L.7)

b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite) (A/42/576; TD/351)

d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/C.2/42/L.33)

10. M. MASSION (Président du Conseil du commerce et du développement) dit qu'il est urgent d'analyser les conséquences qu'entraîne, pour l'avenir du monde, le processus actuel d'ajustement structurel accéléré, qui est indissociable du développement économique et est dû notamment aux innovations technologiques, aux tendances démographiques, aux contraintes d'ordre écologique et au changement des comportements sociaux.

11. Les tendances démographiques actuelles modifieront nécessairement les conditions de vie de l'humanité, non seulement du fait de la croissance démographique en termes absolus mais aussi du déséquilibre progressif entre la population vieillissante des pays développés à économie de marché et la population de plus en plus jeune des pays en développement.

12. Les innovations technologiques influencent encore plus rapidement la production et le commerce, le rôle de l'information dans les sociétés contemporaines, l'environnement et les modèles socio-culturels. La tendance de l'industrie à économiser les matières premières a porté préjudice aux pays en développement; de même, les techniques de l'information prennent de plus en plus d'importance sur les marchés financiers.

13. Les gouvernements ne peuvent arrêter ces processus mais seulement essayer de les orienter. Dans ce contexte, il a été demandé à tous les pays, lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'appliquer des mesures visant à créer des conditions plus propices à un développement accéléré et soutenu sur la base des principes de l'avantage mutuel, de l'intérêt commun, de l'égalité, de la non-discrimination et de la responsabilité collective, compte tenu de la diversité des modèles de développement nationaux. Il a été également demandé aux pays développés à économie de marché de coordonner leurs politiques économiques afin de promouvoir une croissance stable et soutenue.

14. L'adaptation des structures de production à l'évolution de l'avantage comparatif du fait des innovations technologiques et des modifications du coût des facteurs, soulève d'énormes difficultés, aggravées dans de nombreux cas par la crise de la dette, qui n'est pas un problème exclusivement financier. La conjonction des sombres perspectives de croissance de l'économie mondiale et l'augmentation de la population augurent mal de l'avenir. Il est donc essentiel que les pays développés à économie de marché résistent aux pressions internes et appliquent l'accord - qui a été confirmé lors de la Conférence - visant à coordonner leurs politiques économiques.

15. L'augmentation des exportations de biens et services des pays en développement constitue une condition essentielle à l'application d'une stratégie de la dette orientée vers le développement, au profit de tous les pays. Toutefois, les pays développés à économie de marché n'ont pas pris de mesures suffisamment énergiques pour promouvoir les ajustements structurels et continuent à subventionner des secteurs non compétitifs, comme le montre le cas du secteur agricole des pays de la CEE. Dans ce secteur, comme dans d'autres, il importe d'accorder plus d'attention aux intérêts des pays en développement et de respecter les engagements visant à

(M. Massion)

maintenir le statu quo et éliminer les mesures protectionnistes. Les pays socialistes doivent également réformer leurs politiques économiques pour favoriser l'expansion du commerce entre les pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents.

16. Il faut modifier également les mécanismes utilisés par la communauté internationale pour tenter de résoudre les problèmes de commerce et de développement. D'autre part, il faut réduire les chevauchements qui existent entre les débats de la Deuxième Commission, du Conseil économique et social et du Conseil du commerce et du développement et tenir compte des consensus qui se sont dégagés au sein d'une instance - avec toutes leurs conséquences - lors des débats qui ont lieu ultérieurement dans d'autres organes.

17. Un groupe de travail du Conseil du commerce et du développement se réunit actuellement à Genève en vue de contribuer à l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social; il semble qu'un consensus se dégage sur la nécessité de modifier les mécanismes de coopération et de coordination des activités de développement au sein du système. Il est également indispensable de rationaliser les mécanismes permanents de la CNUCED, en partant de certains principes de fonctionnement fondamentaux et compte tenu du fait que les mesures qu'il convient d'adopter dans chaque cas (enquête, innovation conceptuelle et analyse des politiques, échanges d'informations et consultations, débats intergouvernementaux, suivi et application ou coopération technique) dépendront de la nature et du degré de définition du problème soulevé. Il est à espérer que le consensus auquel les participants sont parvenus dans l'Acte final de la septième session de la Conférence se reflétera dans les positions des Etats membres et ce, dans toutes les instances.

18. M. DADZIE (Secrétaire général de la CNUCED) souligne l'importance de l'Acte final de la septième session de la Conférence, qui non seulement a donné un nouvel élan à l'action des gouvernements dans différents domaines et renforcé la CNUCED elle-même, mais a aussi apporté une contribution positive à la coopération multilatérale pour le développement.

19. La Conférence a reconnu que l'intégration croissante de divers secteurs de l'économie mondiale et le renforcement de l'interdépendance des économies nationales et des divers aspects de la politique économique qui en a résulté constituaient un défi que l'ensemble de la communauté internationale devait relever en mettant cette interdépendance au service de la croissance et du développement dans tous les pays du monde. Bien que, depuis le début de la décennie et jusqu'à présent, les phénomènes en question aient eu des effets essentiellement négatifs, il ne fait aucun doute qu'une réorientation appropriée et concertée des politiques en vigueur permettrait d'infléchir le cours des événements. Cela contribuerait à créer un climat économique international plus prévisible et favorable et renforcerait la confiance dans l'avenir de l'économie mondiale.

20. La Conférence a également reconnu que toute action visant à renforcer la coopération multilatérale dans le but de revitaliser le commerce international et le développement devait se fonder sur l'égalité, la non-discrimination et la

(M. Dazie)

responsabilité collective, ainsi que sur le principe de l'équité pour que la contribution de chaque pays soit proportionnelle à ses capacités et à son poids dans l'économie mondiale.

21. Par ailleurs, la Conférence a insisté sur la nécessité d'approfondir l'étude et l'analyse des rapports entre des facteurs tels que le poids relatif du contexte économique international, d'une part, et des politiques nationales et facteurs structurels, d'autre part. Il conviendrait en particulier d'étudier les conséquences des différentes stratégies de développement. Bien entendu, ce travail devra se fonder sur la reconnaissance du droit de chaque pays de choisir son propre système économique, social et politique et, comme l'indique l'Acte final, tenir compte du fait que la majorité des pays en développement, en raison de leurs caractéristiques structurelles, sont particulièrement sensibles aux effets des changements structurels, de même qu'aux perturbations externes, et qu'aussi bien leurs efforts de développement que le climat dans lequel ceux-ci sont réalisés sont affectés à différents degrés par des pays tiers suivant leur importance économique relative.

22. Dans une perspective à plus long terme, la Conférence a souligné, très justement, comme le prouvent les récentes perturbations financières et monétaires, qu'il était nécessaire que la communauté internationale adopte des mesures concertées afin de perfectionner les systèmes et les structures sur lesquelles reposent les relations économiques internationales, en particulier dans les domaines connexes des ressources monétaires, des finances et du commerce.

23. Enfin, la Conférence a permis de mieux comprendre l'importance de diverses questions transectorielles et intersectorielles du point de vue de la viabilité de l'économie internationale, y compris celle des répercussions des progrès scientifiques et technologiques; celle de l'étroite corrélation existant entre la population, les ressources et l'environnement; celle des liens entre l'harmonie des relations internationales, la revitalisation du commerce et du développement et la promotion de la paix et de la sécurité; ainsi que celle du rôle qu'un climat de sécurité accrue peut jouer dans la réduction des dépenses militaires et la réorientation des ressources à des fins sociales plus productives.

24. En résumé, la Conférence a vu se dégager un vaste consensus intergouvernemental sur un large éventail de problèmes, consensus qui servira de base pour donner un nouvel élan, sur tous les plans, aux efforts en vue de revitaliser la croissance, le commerce et le développement. La solution des problèmes en question, néanmoins, ne relève pas exclusivement de la CNUCED mais également de multiples autres instances. Il est donc urgent que l'Assemblée générale mobilise les Etats Membres afin que ceux-ci adoptent les mesures voulues dans les instances en question. A cet égard, M. Dazie note que dans le cas de la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement a déjà donné des instructions à ses organes subsidiaires pour qu'ils tiennent dûment compte dans leurs travaux futurs, des orientations contenues dans l'Acte final. Quoi qu'il en soit, pour que ce travail aboutisse à des résultats, il faudra que, de leur côté, les gouvernements fassent preuve, dans l'application de l'Acte final, de l'esprit de décision qu'ils ont montré à la Conférence.

(M. Dauzie)

25. La confusion qui règne aujourd'hui sur les marchés monétaires et financiers montre la valeur du consensus qui s'est dégagé lors de la Conférence, sur la nécessité de garantir une croissance stable, soutenue et non inflationniste de l'économie mondiale, de même que des analyses économiques récentes de la CNUCED. La vulnérabilité croissante de l'économie mondiale résulte de l'absence de croissance et des graves déséquilibres des paiements internationaux eux-mêmes provoqués par les politiques monétaires et budgétaires déflationnistes qui sont appliquées dans les principaux pays à économie de marché.

26. Compte tenu de ce qui précède, trois conclusions s'imposent. Premièrement, la récente dépréciation du dollar n'empêche pas qu'il faille augmenter les dépenses en dehors des Etats-Unis, et adopter des mesures pour éliminer les causes structurelles des déficits de ce pays. Deuxièmement, l'élimination des disparités existant entre les taux de croissance de la demande, aux Etats-Unis d'une part, et en Europe occidentale et au Japon, d'autre part, doit résulter non pas de la réduction du rythme de croissance de la demande aux Etats-Unis, mais de l'augmentation de la demande dans le reste du monde, ce qui exige, entre autres, que les pays d'Europe occidentale et le Japon appliquent une politique budgétaire moins restrictive, et que ces pays et les Etats-Unis coordonnent leurs politiques monétaires en vue de réduire les taux d'intérêt. En tout état de cause, les contributions respectives des pays déficitaires et excédentaires devront être établies en fonction de facteurs objectifs et non de leur pouvoir de négociation. Troisièmement, et c'est peut-être là le point le plus important, la demande doit augmenter non seulement au Japon et en Europe occidentale, mais aussi dans les pays en développement. Pour cela, il faut aborder comme un tout indissociable les questions de la dette, du financement et du développement, et celle des déséquilibres économiques mondiaux. Pour corriger les déséquilibres du commerce international par l'expansion dans le "reste du monde" et non par une récession aux Etats-Unis, il faudra abandonner les mesures restrictives non seulement en Europe occidentale et au Japon, mais aussi dans les pays en développement. Les conséquences du choc boursier et les réactions officielles renforcent cet argument.

27. Les pressions déflationnistes, renforcées par la baisse des valeurs, vont réduire la consommation, la capacité de financement des entreprises et les investissements. Bien que l'austérité budgétaire aux Etats-Unis soit compensée par une expansion dans d'autres pays, elle ne renforcera pas le faible rythme de croissance de l'économie mondiale; il faut donc faire preuve de prudence dans la réduction des déficits budgétaires et de décision pour stimuler la croissance du reste du monde, y compris les pays en développement.

28. Afin de stabiliser les marchés, les banques centrales ont d'un commun accord réduit les taux d'intérêt en augmentant les liquidités; cette politique allégera la charge du service de la dette, mais ne suffira cependant à compenser ni une forte contraction budgétaire aux Etats-Unis, ni l'effet déflationniste de la baisse des valeurs. D'où la nécessité de revitaliser l'économie mondiale en rendant plus tolérable le poids de la dette, en recyclant à grande échelle les excédents, en augmentant l'APD, en inversant les tendances protectionnistes et en donnant une orientation différente aux institutions financières internationales, ainsi qu'un appui suffisant pour qu'elles s'acquittent de leur nouveau rôle, faute de quoi la

(M. Dadzie)

viabilité de la stratégie de la dette deviendra plus précaire encore, les tensions au sein du système commercial international se multiplieront et la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sera compromise. Les pressions sur les balances des paiements des pays en développement pourraient bien alors devenir insupportables, et le protectionnisme ainsi que des mesures telles que les dévaluations concurrentielles des monnaies se généraliser. Afin d'éviter la récession, l'autarcie et le chaos financier, il faut procéder à une réorientation urgente de la politique économique et à la réforme du système monétaire et financier. L'importance de cette dernière mesure a été soulignée, entre autres, dans l'Acte final de la septième session de la Conférence.

29. Le PRESIDENT accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général de la CNUCED et comme ce document soulève de nombreuses questions intéressantes, propose que les délégations qui souhaitent l'examiner de façon plus approfondie se réunissent officieusement à cette fin dans les jours à venir.

30. M. BROWN (Administrateur associé du PNUD) présente le rapport de la cinquième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (A/42/39). Comme l'indique l'annexe III du rapport, au cours de la session considérée, le Comité a analysé des questions fondamentales concernant la coopération technique entre les pays en développement (CTPD), y compris les questions de programmation, de financement, d'information et d'organisation, ainsi que les progrès réalisés par les principaux participants à la CTPD, dont le nombre a augmenté sensiblement au cours des deux années précédentes.

31. Il signale à la Commission les recommandations pratiques et pertinentes formulées lors de récents séminaires et réunions de centres nationaux de coordination, visant à promouvoir la CTPD et à l'intégrer aux activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies (voir l'annexe III du rapport). Les documents examinés au cours de la cinquième session du Comité contenaient aussi des renseignements demandés au Secrétaire général dans la résolution 40/196 de l'Assemblée générale, méthode qui permet de réduire les coûts et d'éviter les doubles emplois.

32. Le Comité a entre autres demandé instamment aux gouvernements des pays développés d'appuyer sans réserve l'application des recommandations 35 et 36 du Plan d'action de Buenos Aires et recommandé que le PNUD et d'autres organismes compétents des Nations Unies continuent d'appuyer toutes les activités de coordination relatives à la CTPD, en particulier les rencontres biennales entre les chefs des organes nationaux de coopération technique, et d'adopter les mesures complémentaires indispensables. De plus, le Comité a décidé de suivre les progrès accomplis dans le cadre de la CTPD pour intégrer les femmes aux activités de développement et recommandé que le Secrétaire général, lorsqu'il formulera ses propositions concernant la CTPD, en prévision du plan à moyen terme pour la période 1990-1995, définisse clairement les mesures nécessaires pour accroître la participation des femmes à tous les aspects des principaux programmes de CTPD. A cette fin, il a été demandé à l'Administrateur et aux directeurs de tous les organismes des Nations Unies d'élaborer des directives détaillées pour accroître la participation des femmes à tous les aspects de la CTPD.

(M. Brown)

33. Le Comité s'est intéressé vivement aux quatre exercices de programmation entrepris par le Pérou, la Chine, la Tunisie et la Turquie dans lesquels le PNUD a joué un rôle de catalyseur et recommandé que, dans toute la mesure du possible, l'exécution de ces projets fasse partie intégrante des programmes de pays, ainsi que des programmes régionaux, interrégionaux et mondiaux financés par les CIP. D'autre part, après avoir examiné le rapport et les recommandations de la première réunion des centres de liaison pour la coopération technique entre pays en développement des organismes des Nations Unies pour le développement, le Comité a instamment demandé aux organisations d'adopter et d'appliquer ces recommandations, y compris celles relatives aux achats de biens et services dans les pays en développement et invité le PNUD et les autres organes et organismes du système des Nations Unies pour le développement à aider les pays en développement à renforcer leurs centres de liaison pour la coopération technique entre eux. Après avoir pris note du rapport du Corps commun d'inspection sur l'appui du système des Nations Unies pour le développement à la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires, ainsi que des observations du Comité administratif de coordination s'y rapportant, le Comité de haut niveau a prié instamment tous les organismes du système d'appuyer activement l'application des recommandations contenues dans ledit rapport. Afin de continuer à renforcer le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, le Comité a prié l'Administrateur de prendre en considération le rang élevé qui devrait être accordé dans l'ordre de priorité à l'action visant à assurer à ce groupe des effectifs suffisants.

34. En ce qui concerne la décision 1987/112 du Conseil économique et social, le Comité de haut niveau a présenté à la Commission spéciale du Conseil ses observations sur les moyens propres à atteindre les objectifs énoncés dans la recommandation 8 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, qui concernent le fonctionnement du Comité lui-même.

35. Malgré l'augmentation du volume de travail entraînée par certaines décisions et les contraintes que lui imposent les considérations budgétaires, le Groupe s'efforcera de s'acquitter du rôle d'organe directeur qui lui a été assigné dans le domaine de la CTPD, avec l'appui traditionnel du PNUD, qui accorde de plus en plus d'importance à la coopération technique entre pays en développement.

36. D'autre part, le PNUD, depuis l'adoption en 1981 du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés, joue le rôle d'organe responsable pour l'exécution du programme. Il a participé aussi aux consultations de donateurs pour les pays qui ont suivi le processus des tables rondes, processus qui a acquis un nouvel élan et obtient un appui accru des pays aussi bien donateurs que bénéficiaires. A ce jour, le PNUD a aidé à organiser des dizaines de tables rondes et de consultations sectorielles avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux au bénéfice de divers pays moins avancés d'Asie et d'Afrique et, actuellement, il accorde une priorité élevée à l'application du nouveau Programme substantiel d'action et à l'amélioration du processus de consultation.

37. M. OSSA (Directeur de la Division de l'analyse générale et des politiques) présente le rapport du Secrétaire général sur la situation monétaire internationale actuelle. Il signale que les répercussions de la chute récente des cours de la bourse se font encore sentir et qu'il faut tenter d'éviter qu'elles ne produisent une crise économique. Ainsi que l'a indiqué à la Commission le Président de la Banque mondiale, cette situation risque d'entraîner une récession qui retarderait jusqu'en 1990 la relance de l'économie mondiale. La crise de la Bourse a surtout secoué les marchés financiers nationaux mais il ne faut pas perdre de vue que des problèmes économiques internationaux déjà anciens sont à l'origine de ce choc. S'agissant du rapport dont la Commission est saisie, il convient de souligner qu'il a été établi avant l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international au cours de laquelle des mesures ont été prises en vue de faire appliquer certaines des suggestions qu'il contient. En outre, le rapport ne traite que de deux des problèmes que doivent affronter les autorités monétaires internationales, à savoir la création d'un système de taux de change viable et la mise en oeuvre d'un programme mondial d'ajustement axé sur la croissance. Les autres questions, telles que la dette internationale et le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, la réforme monétaire internationale et les pays socialistes ont été examinées dans d'autres documents tels que l'Etude sur l'économie mondiale et ses suppléments ainsi que les rapports établis par la CNUCED et d'autres entités, notamment le Groupe des Dix et le Groupe des Vingt-Quatre. Ces études présentent les points de vue des pays en développement et des pays développés sur le fonctionnement des principaux éléments du système monétaire international, tels que les besoins mondiaux en liquidités et la formation de liquidités, l'actuel système monétaire, le rôle des droits de tirage spéciaux, les politiques du Fonds monétaire international et la conditionnalité de ses prêts, la nécessité d'une réforme du système monétaire international et l'éventuelle convocation d'une conférence internationale sur les questions monétaires et financières, question traitée également dans le rapport du Secrétaire général.

38. Quelques progrès ont été enregistrés tels que la conclusion de l'Accord du Plaza et il est encourageant de constater que d'autres propositions concrètes ont été présentées lors des réunions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Il faut espérer que celles qui concernent l'accroissement des ressources de la Facilité d'ajustement structurel du Fonds monétaire international, l'augmentation du capital de la Banque mondiale et le renforcement du Mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international seront appliquées sans tarder. Toutes ces propositions favoriseraient la réalisation d'un ajustement axé sur la croissance. Vu l'ampleur de l'ajustement nécessaire, en particulier dans les pays en développement, il faut effectuer des investissements supplémentaires dans les pays intéressés. Néanmoins, dans la conjoncture actuelle, c'est le contraire qui s'est produit : les investissements ont baissé et les arrangements monétaires internationaux existants n'ont pas permis d'améliorer la situation. La communauté internationale doit garantir l'apport de ressources financières suffisantes. Par ailleurs, les pays en développement sont très sensibles à l'évolution de la situation économique mondiale et il leur est difficile, notamment aux plus petits d'entre eux, de décider à quel type de situation ils doivent essayer de s'adapter. Chaque pays a certainement le droit de choisir sa politique

(M. Ossa)

économique mais le manque de coordination des politiques peut engendrer des difficultés. Le progrès des pays en développement dépend des politiques adoptées par les pays développés qui échappent à leur contrôle. Les pays développés eux-mêmes ont besoin que règne, dans les autres pays du même groupe, un climat économique propice pour atteindre leurs objectifs économiques.

39. Les réunions du Comité intérimaire et du Comité de développement tenues récemment à Washington ainsi que les propositions faites par divers pays à la réunion des gouverneurs du Fonds monétaire international ont suscité l'espoir que quelques légers ajustements des politiques nationales et des méthodes de coordination existantes suffiraient pour assurer une plus grande stabilité. Le Fonds monétaire international a cependant déclaré que les trois principaux acteurs sur la scène économique internationale devaient s'efforcer de stabiliser le dollar et de maintenir une croissance non inflationniste. Les brusques fluctuations enregistrées récemment sur les marchés des valeurs et des changes dans le monde entier reflétaient en partie une crise de confiance dans la capacité ou la volonté politique des pays d'effectuer des ajustements coordonnés sans entraîner une récession.

40. Les graves déséquilibres commerciaux observés dans les trois principaux pays à économie de marché, accompagnés d'une hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et d'une réaction désordonnée de leurs partenaires commerciaux, ont brusquement remis en question, à la mi-octobre, les prévisions concernant l'évolution future des taux d'intérêt et de change. A la mi-octobre, les fluctuations quotidiennes des cours sur les marchés financiers internationaux et, notamment, des taux de change, ont commencé à devenir très fortes. A mesure que s'accroissait l'instabilité de ces marchés et qu'augmentaient les craintes concernant de nouvelles fluctuations du dollar et des taux d'intérêt, il s'est créé un climat d'anxiété qui explique l'effondrement sans précédent du marché des valeurs de New York dans la matinée du 19 octobre. Avant la fin de cette semaine-là, les marchés des valeurs avaient chuté presque partout dans le monde.

41. Pour l'instant, les effets à long terme de ces récents événements ne sont que matière à conjecture, mais il est évident que les coûts seront considérables, ce qui aurait pu être évité si l'on avait adopté de meilleures politiques d'ajustement et des méthodes de coordination plus efficaces. L'étude présentée par le secrétariat du Fonds monétaire international ainsi que le récent communiqué du Comité intérimaire indiquaient que les déséquilibres macro-économiques des principaux pays industrialisés étaient un problème préoccupant. Pour corriger ces déséquilibres, il faut que les Etats-Unis réduisent leur déficit et que la République fédérale d'Allemagne et le Japon adoptent une politique budgétaire plus favorable à la croissance. Le rapport du Secrétaire général et la déclaration faite au cours de la présente séance par le Secrétaire général de la CNUCED soulignent la nécessité de renforcer les mesures actuellement prises dans ce sens si l'on veut qu'elles soient vraiment efficaces.

42. Les récents événements ont montré à quel point les marchés financiers sont sensibles aux réorientations des politiques nationales. A court terme, les politiques monétaires sont devenues plus souples pour éviter les effets

(M. Ossa)

préjudiciables des désordres financiers sur l'économie réelle. Néanmoins, à long terme, il est fort probable que l'on accepte une accélération de l'inflation pour éviter une récession. Il faudra établir une coordination beaucoup plus étroite entre les principales puissances économiques, lorsqu'elles décideront de l'ampleur et du rythme des changements de politique à opérer. Ceci donne à penser que le Fonds monétaire international devra faire preuve d'une vigilance accrue et que - conformément aux conclusions du Sommet de Venise - des indicateurs objectifs devront être utilisés pour déterminer les ajustements nécessaires à la politique économique nationale des pays les plus importants. Le communiqué du Comité intérimaire mentionne expressément cette responsabilité du Fonds qui est d'encourager des politiques propres à assurer une croissance non inflationniste. Sans la volonté politique nécessaire à cette fin et sans une amélioration radicale des arrangements existants dont l'efficacité est aléatoire, les crises comme celles que le monde vient de connaître risquent d'entraîner un profond ralentissement de l'activité économique mondiale dont se ressentiront tous les pays.

43. Ce danger a donné lieu à de nombreux débats au cours des dernières semaines. Les décisions adoptées doivent tenir compte de l'enseignement fondamental qu'il convient de tirer non seulement des derniers mois mais aussi des mois qui ont précédé la dépression des années 30 : les mesures prises ne doivent pas être fondées uniquement sur les intérêts nationaux mais également sur ceux du monde entier.

44. L'interdépendance économique n'est jamais apparue aussi clairement qu'au cours de ces dernières semaines. Les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays développés doivent donc se souvenir que les pays en développement sont beaucoup plus vulnérables au comportement économique des autres pays. Pour la majorité des pays en développement, les années 80 auront été une décennie perdue pour le développement, ce qui n'est nullement le cas dans les pays développés. Les responsables des politiques économiques doivent s'efforcer dans les mois à venir de remédier à cette déplorable situation en préparant le terrain pour que la nouvelle décennie s'ouvre sous de meilleurs augures.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/42/L.22, A/C.2/42/L.46 et L.47, A/C.2/42/L.33)

Projet de résolution relatif à l'assistance au peuple palestinien (A/C.2/42/L.22)

45. M. SHAABAN (Egypte) propose de modifier comme suit le paragraphe 4 : "Prie également le Secrétaire général de mobiliser des ressources pour le programme en étroite collaboration avec l'Organisation de libération de la Palestine." Il ajoute que les amendements publiés sous les cotes A/C.2/42/L.46 et L.47 ne seront pas mis aux voix et demande que l'on procède à un vote séparé sur le paragraphe 3.

46. M. HARAN (Israël) fait observer que le projet de résolution dont la Commission est saisie porte sur le programme d'assistance au peuple palestinien dont l'exécution est confiée au PNUD avec la coopération active du Gouvernement israélien. Le projet a été élaboré à la demande et à l'initiative des gouvernements arabes qui souhaitent ainsi aider la population palestinienne des

(M. Haran, Israël)

territoires administrés par Israël. Cependant, ledit programme se heurte actuellement à de graves difficultés; en effet, bien que les programmes prévus s'élèvent à quelque 57 millions de dollars, le PNUD n'a pu jusqu'à présent en obtenir que 8 millions. Une résolution qui ne tient pas compte de cette réalité fondamentale ne mérite donc pas d'être prise au sérieux. Dans ce projet de résolution, il faudrait avant tout déplorer le fait que les fonds nécessaires n'ont pas été réunis et engager les gouvernements qui se sont déclarés disposés à aider la population des territoires administrés par Israël à verser des contributions. Il est en outre regrettable que les gouvernements des Etats arabes n'aient été mentionnés, comme l'avaient laissé espérer les amendements proposés dans les documents A/C.2/42/L.46 et A/C.2/42/L.47. Qui plus est, ce projet de résolution contient des considérations politiques hors de propos : il laisse entendre qu'Israël cherche à profiter de ce programme, ce qui est complètement faux, il tente en outre d'attribuer un rôle à l'Organisation de libération de la Palestine qui n'a fait que répandre le sang et la terreur. C'est pourquoi la délégation israélienne votera contre ce projet de résolution.

47. M. BATAINEH (Jordanie) déclare que son pays a toujours appliqué et continuera d'appliquer une politique de solidarité active avec le peuple palestinien et la population des territoires palestiniens occupés, à laquelle il a apporté toute l'assistance possible. Il est donc inacceptable que le projet de résolution passe sous silence le rôle des Etats arabes intéressés. Par conséquent, la Jordanie s'abstiendra lors du vote sur le paragraphe 3 et réserve sa position à propos des paragraphes 4 et 6.

48. M. ZIARAN (République islamique d'Iran) annonce que son pays votera pour le projet de résolution et pour son paragraphe 3, ainsi que l'exige sa politique de solidarité active avec le peuple palestinien.

49. M. MERANTE (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que son pays a amplement démontré sa volonté d'aider le peuple palestinien. Cependant, il est opposé à ce que cette assistance passe par l'Organisation de libération de la Palestine qu'il ne reconnaît pas comme l'unique représentant du peuple palestinien. Par conséquent, les Etats-Unis voteront contre le projet de résolution.

50. A la demande du représentant de l'Egypte, il est procédé au vote séparé et enregistré sur le paragraphe 3 du projet de résolution A/C.2/42/L.22.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Lesotho,

Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Cameroun, Israël, Jordanie.

51. Par 115 voix contre une, avec 3 abstentions, le paragraphe 3 du projet de résolution A/C.2/42/L.22 est adopté.

52. A la demande du représentant de l'Egypte, il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution A/C.2/42/L.22, tel qu'il a été modifié.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pays-Bas, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname,

Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Néant.

53. Par 126 voix contre 2, sans abstention, le projet de résolution A/C.2/42/L.22, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Explications de vote

54. M. RAHMAN (Bangladesh) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution, mais qu'en raison d'une défaillance du dispositif électronique, son vote n'a pas été enregistré.

55. M. GAJENTAAN (Danemark), parlant au nom des pays membres de la Communauté économique européenne, dit que les pays membres de la CEE ont voté pour le projet de résolution A/C.2/42/L.22 car ils sont décidés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour satisfaire les besoins du peuple palestinien. Ils continueront donc de fournir une aide humanitaire et des secours d'urgence au peuple palestinien dans le cadre de programmes bilatéraux et multilatéraux. La CEE a mis au point un programme spécial d'aide au peuple palestinien qui regroupe toute l'assistance technique et financière que les pays membres accordent à ce peuple et a décidé d'octroyer un traitement préférentiel sur le marché communautaire aux produits manufacturés, ainsi qu'aux principaux produits agricoles d'origine palestinienne.

56. M. KENDECK MANDENG (Cameroun) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution en raison du caractère humanitaire du programme d'assistance au peuple palestinien. Le Cameroun a toujours appuyé ce type de programme et a versé à maintes reprises des contributions à l'UNRWA. Le texte présente quelques lacunes, mais le Cameroun espère que le mécanisme prévu dans la résolution n'entravera pas l'octroi d'une aide humanitaire au peuple palestinien.

57. M. WORONIECKI (Pologne) renvoie la déclaration faite par sa délégation lorsque cette dernière a expliqué son vote concernant le projet de résolution A/C.2/42/L.23, qui s'applique également au projet qui vient d'être adopté.

58. M. ABU-KOASH (Organisation de libération de la Palestine) remercie vivement toutes les délégations des efforts qu'elles ont faits pour élaborer un texte pour le projet de résolution A/C.2/42/L.22, qui permette d'obtenir un appui majoritaire et signale que l'OLP n'est pas responsable du retard dont a souffert son adoption. La question de Palestine concerne les Palestiniens, les Arabes, les pays islamiques, les pays non alignés et la communauté internationale - dans cet ordre - mais c'est principalement à l'OLP qu'incombe la responsabilité des territoires palestiniens occupés et les dons ne confèrent à aucun pays une souveraineté quelconque sur les territoires palestiniens occupés. Bref, la victoire que

(M. Abu-Koash)

représente l'adoption de ce projet de résolution n'est pas celle de l'OLP, mais celle du bon sens. Quant aux Etats-Unis d'Amérique, M. Abu-Koash reconnaît qu'ils envoient une aide aux territoires palestiniens occupés mais, comme dans le cas du Nicaragua, les Etats-Unis destinent cette aide aux forces qui s'opposent aux droits nationaux des Palestiniens et cherchent ainsi à perpétuer l'occupation et à trouver des collaborateurs pour parvenir à leurs fins, comme ils le font avec les "contras" nicaraguayens. Les Etats-Unis d'Amérique doivent accepter le droit des Palestiniens de décider qui les représente, et le peuple palestinien s'est prononcé en faveur de l'OLP. Pour montrer combien la déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique est absurde, il suffit de rappeler que les bombardiers israéliens fabriqués aux Etats-Unis d'Amérique n'ont pas été utilisés pour jeter des fleurs sur les camps palestiniens au Liban.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/C.2/42/L.33)

Projet de résolution A/C.2/42/L.33

59. Le PRESIDENT, faisant droit à la proposition du représentant des Pays-Bas, déclare que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que le projet de résolution A/C.2/42/L.33 est adopté sans qu'il soit nécessaire de le mettre aux voix.

60. Il en est ainsi décidé.

d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/42/L.21)

Projet de résolution A/C.2/42/L.21

61. M. YUAN (République populaire de Chine) présente, au nom de ses 14 auteurs, le projet de résolution A/C.2/42/L.21 et dit que les opérations intergouvernementales de programmation constituent un instrument nouveau et efficace au service de la coopération technique entre pays en développement. Il faut espérer que l'Assemblée générale adoptera des mesures propres à promouvoir et à renforcer cet instrument et à faciliter ainsi la coopération Sud-Sud et le progrès économique et technique dans les pays en développement. Parmi ces pays, nombreux sont ceux qui croient que les opérations intergouvernementales de programmation consistent uniquement à tenir des débats ne débouchant sur aucun résultat concret et qui préférèrent ne pas consacrer leurs ressources à des efforts aussi futiles. Toutefois, il s'agit d'inviter les pays d'une ou de plusieurs régions et les agents d'exécution compétents du système des Nations Unies à identifier et à formuler, avec l'aide du Groupe spécial de la coopération technique du PNUD, des projets de coopération technique entre pays en développement. Chaque pays détermine à l'avance quel type de coopération technique il souhaite des autres et quelle aide il peut leur offrir pour exécuter certains projets. Les débats sont habituellement organisés par secteur technique et chaque pays présente sa propre liste de projets et indique les éléments dont il a besoin pour leur exécution. Les pays qui estiment être en mesure de satisfaire les

(M. Yuan, Chine)

besoins d'autres pays peuvent s'engager à élaborer et à exécuter les projets et même à signer des contrats sans plus attendre. Ce type de "marché de projets" fait partie intégrante de la coopération technique entre pays en développement.

62. Les opérations intergouvernementales de programmation réalisées en Chine en 1983 et en 1986 ont donné d'excellents résultats. D'autres pays, comme le Pérou, l'Egypte, la Tunisie, la Turquie et l'Inde s'appêtent à organiser des opérations de ce type. Divers organes intergouvernementaux, notamment le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD, ont joué un rôle important dans la promotion de ces opérations. M. Yuan espère que les pays développés qui jusqu'ici ne se sont intéressés qu'à quelques projets de coopération technique entre pays en développement, participeront plus activement à ces projets et contribueront à leur financement.

63. La cinquième session du Comité de haut niveau et la seconde session ordinaire du Conseil économique et social ont adopté en 1987 diverses résolutions sur les opérations intergouvernementales de coopération. Le présent projet de résolution reprend et développe ces résolutions. Le Plan d'action de Buenos Aires demande à l'Assemblée générale de reconnaître le rôle et l'importance de ces opérations, en donne une définition, décrit leur approche, leurs méthodes et leur portée dans l'élaboration de projets et précise le rôle que doivent jouer les pays en développement et les pays développés, ainsi que les organismes des Nations Unies pour les améliorer et les renforcer. Ce projet de résolution est le premier à traiter de tous les aspects de la question, et M. Yuan espère donc que la Commission l'adoptera par consensus.

64. M. ALKALY ISSA (Niger) dit que, si sa délégation avait été présente lors du vote, elle aurait voté pour le projet de résolution A/C.2/42/L.22.

La séance est levée à 13 heures.